

Travaux de remplacement de la
cheminée de la centrale thermique
: mise en place de 4 nouvelles
cheminées et déconstruction de la
cheminée existante

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026T0042
Date limite de remise des plis	19/11/2026 à 11:30
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	5
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	8
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	10

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Mulhouse Alsace Agglomération
Direction Transformation Energétique

Représentant : Mulhouse Alsace Agglomération

Adresse :

Maison du Territoire
9 avenue Konrad Adenauer
68390 Sausheim Cedex 9

Téléphone : 0389337979

Courriel : commande.publique-agglo@m2a.fr

SIRET : 20006600900024

Site internet : www.m2A.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux de remplacement de la cheminée de la centrale thermique : mise en place de 4 nouvelles cheminées et déconstruction de la cheminée existante**

Travaux de remplacement de la cheminée de la centrale thermique :

- *Mise en place de 4 nouvelles cheminées (lot 1)*
- *Déconstruction de la cheminée existante (lot 2 : non concerné par cette consultation)*

Code CPV	Libellé CPV
45260000-7	Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés
45251250-8	Travaux de construction de centrales de chauffage urbain
45262610-0	Cheminées industrielles
45111100-9	Travaux de démolition

■ Éléments clé du contrat :

 Objet du contrat	Travaux de remplacement de la cheminée de la centrale thermique : mise en place de 4 nouvelles cheminées et déconstruction de la cheminée existante
 Acheteur	Mulhouse Alsace Agglomération
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	Centrale Thermique de l'Illberg

	Délai	121 Route de Dornach - 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
	Développement durable	11 mois pour le lot 1 et 4 mois pour le lot 2
	Pénalités de retard	Clause environnementale - Critère environnemental
	Forme des prix	Voir article 8.1 du CCAP
	Avance	Révisables (formule)
	Délai de paiement	Prix forfaitaires
		Prévue
		30 jours

■ Allotissement et structure de la consultation :

La présente consultation est composée d'un 1 lot :

- Lot n°1 : Mise en place de 4 nouvelles cheminées

Le lot 2 sera lancé ultérieurement.

Lot	Lancement
Lot n°1 : Mise en place de 4 nouvelles cheminées	Concerne cette consultation
Lot n°2 : Déconstruction de la cheminée existante	Sera lancé ultérieurement

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation*

	Publication de la consultation	Octobre 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	novembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	novembre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	janvier 2027
	Information des candidats non retenus	janvier 2027
	Signature et notification du contrat	janvier 2027

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

■ Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC

- Acte d'engagement du lot 1
- CCAP
- CCTP et ses annexes
- DPGF
- Cadre du mémoire technique
- Le planning prévisionnel des travaux

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques la date limite évoquée ci-avant est reportée, la disposition visée au présent article est applicable à la nouvelle date fixée.

■ Visite des lieux obligatoire

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

La date est fixée au 3 novembre 2026 à 9h à la Centrale Thermique de l'Illberg.

Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

Elle devra impérativement être ajoutée à l'offre des candidats, sous peine de rejet.

Il est rappelé que les soumissionnaires seront ainsi réputés avoir une connaissance totale des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des travaux. Tout titulaire ne pourra se prévaloir ultérieurement d'une méconnaissance quelconque pour réclamer un supplément de prix à son offre initiale.

Les questions posées au cours des visites font l'objet d'un compte-rendu publié sur la plateforme Alsace Marchés Publics.

■ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>.

■ Sans suite

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les variantes sont interdites.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats de qualité	Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution, coordonnées des interlocuteurs acheteurs, précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
Autres justificatifs	

Document	Descriptif
Assurances	Assurances permettant d'assurer sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'**offre** des candidats est impérativement composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE	Acte d'engagement complété
DPGF	DPGF complétée
Mémoire technique	Le mémoire technique à produire par le candidat devra répondre aux critères techniques de jugement des offres. Le mémoire technique respectera obligatoirement la trame du cadre de mémoire technique fourni. Le cadre de mémoire technique ou le mémoire technique ne devra pas excéder 50 pages, hors page de garde et éventuel sommaire. Les pages se trouvant au-delà du nombre de page maximal autorisé ne seront pas prises en compte. Les annexes ne doivent pas être jointes dans le mémoire technique. Elles doivent faire l'objet d'un fichier numérisé unique distinct du cadre de mémoire.
Attestation de visite	Attestation de visite fournie par l'acheteur.

Dans un **souci de traitement rapide du dossier**, et sans que leur absence puisse justifier le rejet de l'offre, les soumissionnaires sont informés que le pouvoir Adjudicateur souhaite la production des éléments ci-après :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (attestation de moins de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (attestation de moins de 6 mois)
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion (extrait de - de 3 mois) La Communication du n° SIREN de l'entreprise peut s'y substituer

Assurances	Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité Attestation d'assurance décennale
Congés payés et chômage intempérie	Attestation de versement de congés payés et de chômage intempéries (attestation de moins de 6 mois)
RIB	Relevé d'Identité Bancaire (titulaire + cotraitant + sous-traitant le cas échéant)

Le cas échéant :

Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers (Document de moins de 6 mois)
Redressement judiciaire	Copie du jugement de redressement judiciaire

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Nom de l'entreprise – Affaire n°2026T0042 – Travaux de remplacement de la cheminée de la centrale thermique : mise en place de 4 nouvelles cheminées et déconstruction de la cheminée existante – Lot n° -
NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE

Pour les remises en main propre :

Mulhouse Alsace Agglomération
Commande Publique
33 avenue de Colmar 68100 Mulhouse

Pour les envois postaux ou via des services de messagerie :

Mulhouse Alsace Agglomération
Commande Publique
9 avenue Konrad Adenauer - BP 30100 - 68393 Sausheim Cedex 9

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Si le nombre de candidatures admissibles est supérieur à 3, les candidats seront retenus selon les critères de sélection des candidatures hiérarchisés suivants :

1. Capacité professionnelle appréciée au regard de la liste des travaux objet du marché en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années et des références les plus significatives ;
2. Capacité technique appréciée au regard de la pertinence de l'organisation (note sur l'organisation et organigramme) et des qualifications des moyens humains mobilisés par le candidat pour cette opération ;
3. Capacité économique et financière appréciée au regard du chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, le chiffre d'affaires annuel devra être au moins égal à deux fois le montant des travaux objet du marché ;
4. Qualité des qualifications professionnelles appréciée au regard des certificats de qualifications et de qualité ou preuve équivalente.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

	Critères	Critères décomposés	Pondération
	Prix	Prix des prestations apprécié sur la base du DPGF	40%
Lot 1 : Travaux de mise en place de 4 cheminées	Valeur Technique		60%
		Méthodologie de l'intervention Description détaillée des études d'exécution réalisées, description des moyens de levage, sécurisation du chantier, procédure de raccordement des conduits avec ouverture de la toiture, gestion des nuisances (poussières liées au chantier...)	15 points
		Etudes d'exécution Description détaillée et qualité des documents remis pour les études d'exécutions (maquette 3D, plans détaillés, notes de calculs et études particulières), planning détaillé de remise des études EXE	10 points
		Organisation Planning détaillé des interventions pour chacune des cheminées en respectant les contraintes d'exploitation, phasage : mesures assurant la continuité de service, gestion de la coactivité	15 points
		Moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations détaillées par types de travaux à réaliser	5 points
		Performance technique des équipements et matériaux proposés au regard des besoins du marché	10 points
		Critère environnemental et énergétique (gestion des déchets : filière, traitement et valorisation, réduction des émissions des GES et des consommations énergétiques...)	5 points

Modalités de calcul des notes :

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : sur **100,00**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les **3 candidats les mieux classés** (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (datant de moins de 6 mois)
Certificat de régularité	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon

Document	Descriptif
sociale	l'entreprise (datant de moins de 6 mois)
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion (datant de moins de moins de 3 mois)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
RIB	Relevé d'Identité Bancaire (titulaire + cotraitant + sous-traitant le cas échéant)

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
Strasbourg
67070
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : ,hgdh ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)